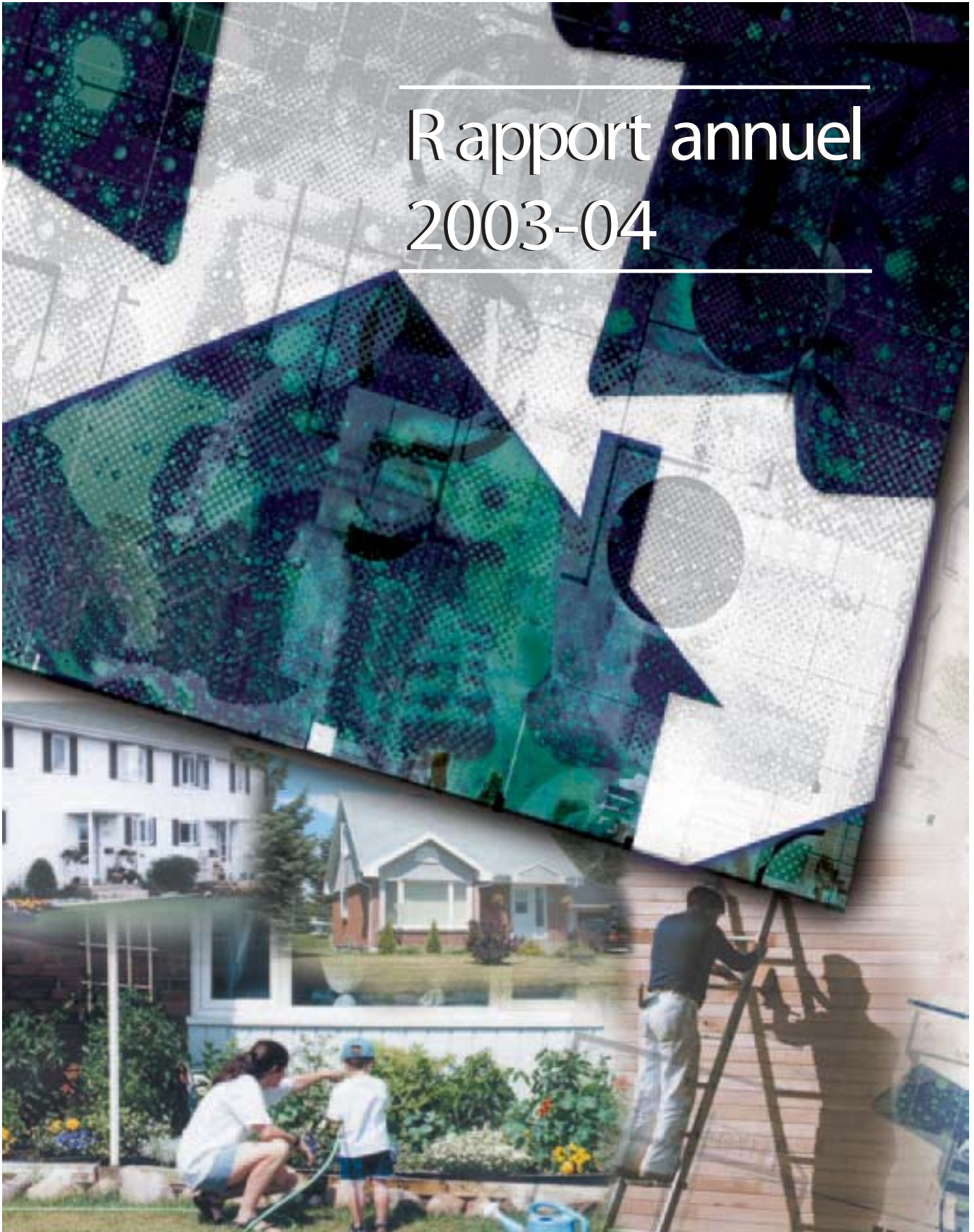


Rapport annuel 2003-04



Défense nationale

National Defence

Agence de logement
des Forces canadiennes

Canadian Forces
Housing Agency

Canada

Agence de logement des Forces canadiennes
2171, promenade Thurston
Ottawa ON K1G 6E2

© Agence de logement des Forces canadiennes

Rapport annuel 2003-04

Rapport et état financier pour l'exercice se terminant
le 31 mars 2004

TABLE DES MATIÈRES	Message de la sous-ministre adjointe	4
	Message du chef de la direction	5
	Liste des abréviations	6
	Sommaire	7
	Gestion du service à la clientèle	
	Notre clientèle	8
	Services offerts aux familles de militaires	9
	Services offerts par le Siège social	10
	Capacité opérationnelle	
	Contexte officiel	12
	Partenaires et intervenants	12
	Procédures normalisées pour garantir des services équitables et uniformes	14
	Passation de marchés	14
	Effectif	14
	Examen du programme et reddition de comptes	15
	Gestion des biens immobiliers	
	Description du portefeuille	16
	Programme de maintien du cycle de vie, réparations et entretien régulier	17

	Planification des biens immobiliers	
	Surveillance du marché résidentiel du secteur privé	18
	Détermination des besoins en logements militaires :	
	Études sur les exigences en matière de logement	18
	Planification de programme et initiatives stratégiques :	
	Programme de recapitalisation	18
	Construire un avenir sain	19
	Gestion des finances	
	Autorisations	20
	Revenus	20
	Conclusion	22
ANNEXES	A État financier	23
	B Cadre réglementaire	28
	C Annuaire téléphonique du siège social de l'ALFC et des bureaux de gestion des logements	29
	D Emplacement et nombre d'unités	32

MISSION *Nous sommes chargés de répondre aux besoins des familles militaires en matière de logement.*



VISION *Nous fournirons des services de confiance et de valeur aux familles militaires.*

**MESSAGE DE
LA SOUS-
MINISTRE
ADJOINTE
(INFRASTRUCTURE
ET
ENVIRONNEMENT)**



À titre de sous-ministre adjointe responsable de l'Agence de logement des Forces canadiennes, c'est avec plaisir que je souligne les réalisations de la dernière année.

Je tiens à témoigner ma reconnaissance envers le personnel de l'Agence, dévoué à servir les Forces canadiennes et à rendre la vie plus facile pour ses membres.

Les prochaines années seront marquées par des défis, tant ceux que l'on relève aujourd'hui que de nouveaux. La gestion des logements au jour le jour et la planification à long terme du portefeuille sont essentiels si l'on veut fournir aux

Forces canadiennes un portefeuille de logements sécuritaire, approprié et renouvelable.

C'est avec plaisir que je prévois continuer de soutenir l'équipe de l'Agence de logement des Forces canadiennes dans leur progrès en 2004-2005.

Karen Ellis
Sous-ministre adjointe
(Infrastructure et environnement)

**MESSAGE DU
CHEF DE LA
DIRECTION**



L'exercice financier 2004 de l'ALFC se termine sur une très bonne note : nous sommes heureux d'annoncer l'approbation de notre statut d'organisme de service spécial au sein du MDN par le Conseil du Trésor du Canada. Nous venons de franchir une étape-clé dans notre démarche en vue de devenir l'agent par excellence en ce qui a trait à l'ensemble des dossiers portant sur le logement au sein du MDN.

L'approbation du Conseil du Trésor signifie que l'ALFC non seulement continuera de fournir des solutions de logement aux membres des FC et des conseils éclairés en matière de logement au MDN, mais qu'elle sera aussi mieux équipée pour ce faire. Son mandat étendu signifie également que toutes les recommandations du CPDNAC relativement à l'ALFC ont été mises en pratique, à l'exception d'une seule.

Alors que beaucoup d'entre nous avons travaillé d'arrache-pied pour préparer notre présentation au Conseil du Trésor, les affaires se poursuivaient comme à l'accoutumée dans les 26 bureaux locaux. Depuis Comox jusqu'à Gander et de Borden à Yellowknife, notre personnel expert en logement assurait la gestion des allocations, des réparations, des travaux d'entretien et des emménagements et déménagements des occupants de quelque 15 000 LF.

Je tiens donc à exprimer ma plus sincère reconnaissance envers le personnel de l'ALFC à l'échelle du Canada pour son engagement et ses efforts continus, alors que l'Agence poursuit sa transition en vue de devenir un agent par excellence en matière de service de logement.

Steve M. Irwin
Brigadier-général
Chef de la direction

**LISTE DES
ABRÉVIATIONS**

ALFC – Agence de logement des Forces canadiennes
BGL – Bureau de gestion des logements
CDC – Construction de défense Canada
CPDNAC – Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants
DOAD – Directives et ordonnances administratives de la Défense
DQV – Direction, Qualité de la vie
DRAS – Directives sur la rémunération et les avantages sociaux aux Forces canadiennes
FC – Forces canadiennes
IFPPE – Initiative fédérale Prêcher par l'exemple
LF – logements familiaux
MDN – Ministère de la Défense nationale
OAFc – Ordonnance administrative des Forces canadiennes
ORFC – Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes
SCHL – Société canadienne d'hypothèques et de logement
SDD – Stratégie de développement durable
SMA(IE) – Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement)
SMA(RH-Mil) – Sous-ministre adjoint (Ressources humaines – Militaires)



SOMMAIRE

L'ALFC a été mise sur pied dans le but unique de rendre service aux membres des FC et de leur famille. Les activités quotidiennes de l'Agence – l'allocation des unités résidentielles et le maintien d'un portefeuille de logements convenables – sont au sens propre centrées sur les besoins des plus fondamentaux de chaque homme et femme militaire et de leurs proches.

Le présent rapport brosse un tableau des caractéristiques de notre clientèle en plus de présenter un aperçu de la manière dont nos services ont répondu aux besoins de nos clients au cours de l'année passée. Ce compte rendu est suivi d'une mise à jour sur nos capacités opérationnelles, notre gestion des biens immobiliers, nos activités de planification et, enfin, notre état financier pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004.

RAISON D'ÊTRE DES LOGEMENTS APPARTENANT À L'ÉTAT

La possibilité pour les membres des FC et leurs familles d'obtenir un logement adéquat joue un rôle important pour le bien-être familial et, par conséquent, le maintien du moral. La politique du ministère de la Défense nationale en matière de logement stipule que « dans les cas où le marché du secteur privé ne peut répondre aux besoins d'un membre des FC, le MDN appuiera une intervention de l'État. »

Même si un examen plus minutieux des marchés locaux révèle toutefois qu'il ne fait aucun doute que la taille et la complexité du marché de l'habitation interviennent dans la détermination de sa capacité de répondre aux besoins de logement des membres des FC, un certain nombre d'autres facteurs interviennent tout autant dans le choix d'un logement et la possibilité des membres d'obtenir une habitation convenable sur le marché privé. Ces facteurs se rapportent tant au marché lui-même (disponibilité et adéquation des logements locatifs, volatilité, prix de revente et taux d'intérêt hypothécaires) qu'aux caractéristiques spécifiques des militaires (durée attendue de l'affectation; fonctions et évolution de la carrière; âge, état et composition du foyer).

D'après une analyse des marchés individuels menée à la suite de la création de l'ALFC, il ressortait que dans bien des cas – y compris dans les agglomérations urbaines – le marché privé n'est pas à même d'offrir la complète gamme d'habitations locatives convenant aux familles. La plupart des marchés urbains et de banlieue offrent un accès plus ou moins facile à la propriété, mais contrairement à leurs homologues civils, les membres des FC ont tendance à demeurer un peu plus longtemps occupants, et ils se déplacent plus fréquemment entre le marché des propriétés et celui des logements locatifs.

En raison du degré élevé de mobilité liée à l'emploi que se voient imposer les membres des FC, la politique du ministère de la Défense nationale en matière de logement tient compte des choix de la durée des fonctions et stipule que les militaires ne devraient pas être contraints à acheter une habitation comme seul moyen d'obtenir un logement convenable.

Le maintien d'un approvisionnement suffisant en logements contrôlés par l'État offre un moyen de soutenir les déplacements fréquents des membres des FC en vue de maximiser leur liberté de choix et leur qualité de vie.

GESTION DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

L'appel le plus important qu'un employé de l'ALFC puisse recevoir un jour n'est pas en provenance du Ministre, ni du Chef d'état-major de la Défense, ni du Chef de la direction de l'Agence. Cet appel provient d'un membre des FC dont l'habitation – ou l'habitation future – est un LF. L'Agence compte quelque 300 personnes, femmes et hommes expérimentés, au service des membres des FC en leur offrant les meilleurs services qui soient en matière d'habitation. Ce qui suit est un compte rendu de leur rendement au cours de l'exercice passé, qui a eu une influence directe sur la vie des militaires.

NOTRE CLIENTÈLE **L'évolution du profil des membres des FC**

L'évolution du profil des FC produit non seulement des effets sur le nombre d'unités nécessaires pour pourvoir les bases et les escadres partout au Canada du personnel militaire, mais aussi sur le type, la taille et l'emplacement de ces unités. Au cours des prochaines années, la population vieillissante des FC et les taux d'intérêt faibles risquent de faire baisser la demande en logements militaires. Cependant, on s'attend à une hausse de la demande en LF à long terme, car le nombre de militaires âgés de 25 à 34 ans du groupe client clé de l'ALFC devrait augmenter. Qui plus est, on ne s'attend pas à une baisse du nombre des militaires affectés à des postes loin de leur foyer et de leur famille durant de très longues périodes, ce qui risque de rendre les familles militaires davantage dépendantes des services de soutien et d'assistance, tels que les services d'entretien régulier durant les absences des membres des FC.

OÙ QUE LE DEVOIR APPELLE

La répartition géographique du personnel militaire à l'échelle du Canada influe également sur notre capacité d'offrir des services de premier plan à notre clientèle. L'Agence se doit de continuellement surveiller les régions où les FC concentrent leurs efforts et, de ce fait, envoient leur personnel à travers le Canada, car cela augmente le nombre de nos occupants potentiels dans ces régions. Par exemple, le prochain déménagement de Winnipeg à Shilo du Princess Patricia's Canadian Light Infantry augmentera de façon importante les demandes à Shilo tandis que la demande à Winnipeg diminuera considérablement.

Les changements du mode de vie des militaires canadiens ont également une incidence sur le type de logement dont nos clients auront besoin dans les années à venir. Les tendances actuelles se déplacent vers des instructions plus intensives et de nature plus technique, et la cadence plus accélérée des opérations (fréquence accrue des rotations et délais raccourcis entre les rotations) provoque encore des changements quant à la demande de logements pour les membres des FC.

Profil des occupants

Nos unités de logement sont pour la plupart occupées par des officiers du rang subalternes des FC, bien que nous fournissions aussi des logements aux officiers, au personnel des forces militaires étrangères et aux fonctionnaires civils du gouvernement. Cette année, en moyenne, 12 335 unités de logement de l'ALFC ont été occupées, 3 546 unités étaient inoccupées, avec le taux d'inoccupation étant de 22 p. 100. L'année dernière, par comparaison, le nombre moyen des unités inoccupées se chiffrait à 4 221 et le taux d'inoccupation moyen était de 25 p. 100. Le personnel local de l'ALFC des bureaux de gestion de logement (BGL) répartis à la grandeur du Canada a encadré 4 230 emménagements et 4 821 déménagements. Le taux d'inoccupation est assez élevé pour permettre la transition d'un grand nombre d'emménagements et de déménagements. Cela tient également au fait que certaines unités sont vouées à l'aliénation et que les membres des FC n'y restent que pendant quelques années.

SERVICES OFFERTS AUX FAMILLES DE MILITAIRES

Les logements pour les familles de militaires au Canada sont alloués et entretenus par les 26 BGL locaux de l'ALFC. Le personnel dédié du MDN travaillant dans les bureaux locaux de l'ALFC met tout en œuvre pour favoriser les bonnes relations avec la clientèle, coordonner les opérations de gestion de l'immobilier, coordonner les évaluations et la perception des loyers et administrer les baux au quotidien. Le personnel des opérations sur le terrain de l'Agence applique les procédures ministérielles avec beaucoup de professionnalisme, mais c'est surtout sa bonne volonté que les occupants remarquent et apprécient le plus. Le personnel des BGL s'emploie régulièrement à dépasser les attentes raisonnables pour que les familles de militaires se sentent véritablement chez elles.

À l'occasion d'un emménagement, il n'est pas rare que le personnel de l'ALFC envoie par télécopieur ou courriel les plans d'étage aux occupants avant leur arrivée et qu'il prenne le temps de leur montrer leur logement et leur voisinage une fois qu'ils sont arrivés dans la nouvelle communauté. Tout au long de leur occupation d'un logement destiné aux militaires, les familles peuvent compter sur le soutien des nombreux membres du personnel de l'ALFC en cas de besoin, que ce soit l'ouragan Juan qui s'abat sur Halifax, d'un gel de la tuyauterie à Cold Lake ou encore d'un problème lié au jardinage à Esquimalt. Autant d'attentions personnelles sont particulièrement réconfortantes lorsque les fonctions contraignent les membres des FC à s'éloigner de leur famille. L'ALFC s'enorgueillit de ses contributions au caractère communautaire des bases des FC, lequel fait du logement militaire une option attrayante pour les jeunes familles.

**PROGRAMME
D'INITIATIVE
PERSONNELLE**

Les programmes de bricolage relèvent d'une tradition de longue date au sein des FC. Ils existaient même avant la mise sur pied de l'ALFC. Les réparations et les améliorations font partie du programme d'initiative personnelle de l'Agence, y compris la peinture des sous-sols, la pose des cordes à linge, voire l'embellissement des espaces communs par l'aménagement de parterres de fleurs ou l'installation de patinoires de hockey. Au fil des ans, le programme s'est développé au-delà des réparations rapides pour favoriser de façon efficace le sens de la fierté communautaire. Le programme d'initiative personnelle bénéficie d'une grande popularité chez les occupants et il est administré directement au niveau local des BGL afin de maximiser son efficacité.

Assemblées publiques

Les BGL tiennent périodiquement des assemblées publiques pour informer les occupants des activités et des problèmes ayant des répercussions sur leur communauté. Ces forums représentent des occasions idéales pour les occupants pour commenter les opérations de logements. Le personnel de l'ALFC saisit, quant à lui, ces occasions pour vérifier la corrélation entre les services qu'il offre et les attentes globales des clients. En 2003-2004, Borden, Halifax et Gagetown ont tenu des assemblées pour discuter des questions telles que les aliénations planifiées, les déménagements en raison du programme de recapitalisation et l'avenir des espaces de récréation communs. Les gestionnaires des logements sont invités à nouer des liens avec les conseils communautaires locaux afin de favoriser la communication et la coopération par l'obtention des rétroactions de la part des résidents concernant des questions et des points d'inquiétude.

Services en ligne

**SERVICES
OFFERTS PAR LE
SIÈGE SOCIAL**

L'année passée a vu le lancement d'un site Internet et d'un site intranet permettant la circulation de renseignements aux employés, clients et intervenants partout au Canada. Ces sites Web ne cessent d'évoluer quant à leur contenu et leur conception pour assurer que le personnel de l'ALFC et les clients ont un accès aux renseignements pertinents dans les meilleurs délais. Le coin des employés, accessible uniquement aux utilisateurs de l'ALFC, donne un accès facile aux directives nationales, politiques clés, formulaires fréquemment utilisés, organigrammes actuels, avis de dotation en personnel et listes des inscriptions téléphoniques interactives. Le site d'intérêt général, largement accessible par le biais du Réseau d'information de la Défense et du Web, fournit au personnel, aux occupants et aux intervenants des renseignements sur la structure des rapports hiérarchiques de l'ALFC et sur les emplacements des logements. Il comporte également une foire aux questions exhaustive qui aborde des problèmes courants, tels que le loyer, les allocations, les réparations et l'entretien des logements.

Service d'urgence après les heures régulières

Le Siège social de l'ALFC offre aussi une assistance aux BGL locaux grâce au Service d'urgence après les heures régulières. Depuis 1998, le personnel du Corps des commissionnaires assure ce service en répondant aux appels d'urgence des occupants en dehors des heures de bureau, à longueur d'année, et en envoyant des entrepreneurs appropriés pour effectuer des travaux d'entretien. Durant l'exercice 2003-2004 à lui seul, 6 481 appels ont fait l'objet d'un suivi. La plupart d'entre eux concernaient le chauffage, la plomberie et les inondations. Couronnée d'un succès retentissant, cette initiative est très appréciée par les occupants et leurs familles.

Sondage à propos du service à la clientèle

L'ALFC continue à améliorer la satisfaction de sa clientèle en évaluant leurs rétroactions recueillies lors des sondages réguliers et des forums de discussion. Par exemple, durant les deux premiers trimestres de l'exercice 2003-2004, l'ALFC a mené un sondage sur la mise en œuvre des nouveaux règlements du Service des incendies (Forces canadiennes). Les rétroactions obtenues des bureaux locaux de l'ALFC sont également évaluées et intégrées aux pratiques de l'Agence. Cette démarche permet à l'Agence de mettre davantage l'accent sur le service à la clientèle et la cohérence.

Le nombre de plaintes déposées cette année par les occupants demeure relativement faible. En effet, le nombre de plaintes est égal à environ 8 p. 100 du nombre de ménages occupant des LF. Grâce à l'établissement d'une norme de rendement quant au suivi donné aux plaintes, la plupart des problèmes ont été résolus dans les plus brefs délais conformément aux processus de résolution des plaintes et aux besoins des occupants.



**CAPACITÉ
OPÉRATIONNELLE**

L'ALFC doit sa capacité opérationnelle – c'est-à-dire, sa faculté d'atteindre ses objectifs – à un personnel fier et engagé, à de précieux partenaires et intervenants, à des systèmes d'affaires efficaces, à des procédures équitables et cohérentes et à un cadre réglementaire rigoureux. Ce qui suit est une vue d'ensemble de la capacité opérationnelle de l'Agence au cours de l'exercice passé.

**CONTEXTE
OFFICIEL**

Le modèle d'organisme de service spécial offre une plus grande souplesse en retour d'un engagement de dépasser les niveaux de rendement. Cela ne signifie pas pour autant que l'ALFC écarterait les règles et règlements éprouvés du gouvernement du Canada en matière de logement, de biens immobiliers et d'environnement.

Publié en septembre 2002, Logements destinés aux membres des Forces canadiennes : Une vision pour l'an 2020 (Logement : Vision 2020) est un guide qui revêt une importance particulière pour l'ALFC. Ce guide traite des valeurs régissant les besoins de logement des membres des FC et de leur famille. Il décrit également en détail l'atteinte des objectifs en matière de logement lors des activités au quotidien. À un moment donné dans leur carrière, la plupart des militaires ont besoin d'un logement pour célibataire, familial, pour l'instruction ou provisoire. Logement : Vision 2020 offre un survol des besoins de logement, ainsi que du niveau et de la variété des services exigés par le personnel militaire.

En 2003-2004, la DQV a élaboré de nouvelles normes fonctionnelles applicables aux logements à l'appui de la politique du ministère de la Défense nationale en matière de logement. Ces normes portent sur les caractéristiques de base des logements résidentiels, telles que la superficie en pieds carrés, le nombre de chambres à coucher, de salles de bains ainsi que l'intimité, et s'appliquent à l'ensemble des logements résidentiels, aux logements servant durant les périodes d'entraînement et aux logements provisoires des militaires contrôlés par l'État et appartenant au MDN. Toutes les activités de recapitalisation des logements résidentiels du MDN ou des FC seront désormais exécutées en conformité avec ces nouvelles normes fonctionnelles qui serviront de guide dans la définition et l'élaboration des exigences de projet, quelle que soit la portée des travaux.

**PARTENAIRES ET
INTERVENANTS**

Les partenaires et intervenants de l'Agence sont composés d'un grand nombre de gestionnaires de « niveau 1 » du MDN, comme les commandants des armées et des sous-ministres adjoints, et d'autres groupes relevant de ces derniers, comme des commandants de base ou d'escadre et divers directeurs. L'ALFC relève du SMA(IE) et est tributaire du Comité du logement, présidé conjointement par la SMA(IE) et le SMA(RH-Mil), pour l'orientation sur les résultats à court terme et les objectifs à long terme. Le personnel de l'Agence communique quotidiennement avec les membres de la DQV, la direction du

SMA(RH-Mil) responsable de la politique du ministère de la Défense nationale en matière de logement. L'Agence travaille régulièrement en collaboration avec les membres de la direction des groupes de travail officiels ou des équipes ad hoc assemblées afin de rédiger des séances d'information à l'intention des fonctionnaires supérieurs, de la correspondance signée par le ministre de la Défense nationale, des réponses à la presse et des communiqués adressés aux occupants.

Sur le terrain, le personnel de l'ALFC entretient des relations de travail avec le personnel des commandants de bases ou d'escadres partout où l'Agence offre des logements. Ce partenariat contribue de façon positive au bien-être et au moral des membres des FC et de leurs familles. Ce n'est que par une collaboration étroite que nous pouvons atteindre un haut niveau de soutien aux communautés militaires. Au Siège social, le personnel militaire noue un lien essentiel entre l'ALFC, les intervenants et les partenaires, tout en rendant possible une communication efficace avec les commandants des bases et des escadres, ainsi qu'avec leurs homologues au Quartier général de la Défense nationale.

Les opérations courantes à l'ALFC sont rendues possibles grâce aux services fournis par les autres organismes gouvernementaux, sur lesquels l'Agence peut compter en tout temps. Par exemple, la Société immobilière du Canada assure la gestion des aliénations stratégiques de l'immobilier, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et CDC lancent des offres d'appel relativement à des contrats de construction, de rénovation et de projets d'aliénation. La SCHL établit, quant à elle, la juste valeur du marché des LF.

Protocoles d'entente

Nous avons ajouté un modèle de protocole d'entente dans le cadre d'une présentation de l'Agence au Conseil du Trésor, qui a été revue et soutenue par divers « niveaux 1 » ministériels et approuvé dans le cadre de la présentation du Conseil du Trésor. La transmission des protocoles d'entente relatifs aux services entre l'ALFC et l'ensemble des bases et escadres continue à être mise au point et examinée annuellement.

Comme des activités de recapitalisation importantes ont été proposées pour les années à venir, l'ALFC s'est engagée à perfectionner et à améliorer davantage ses procédures à l'égard des déménagements des occupants. Cette année, l'ALFC a diffusé des directives et un CANFORGEN relativement aux déménagements des occupants, afin de clarifier davantage et de communiquer les procédures en prévision d'un taux plus élevé de déménagements en raison du programme de recapitalisation.

**PROCÉDURES
NORMALISÉES
POUR GARANTIR
DES SERVICES
ÉQUITABLES ET
UNIFORMES**

Vu l'ampleur du portefeuille couvrant tout le Canada, nous devons veiller au traitement équitable des occupants et à l'uniformité des services. L'ALFC continue de travailler de concert avec le personnel de la DQV afin de mettre à jour régulièrement le cadre réglementaire des logements. Les ORFC et les O AFC existantes seront remplacées par une DOAD de politique et un guide de logements du MDN en conformité avec la politique du Ministère et avec Logement : Vision 2020, afin de mieux refléter les FC d'aujourd'hui et de demain.

Les procédures et directives internes de l'ALFC sont en train d'être normalisées et publiées sous la forme d'un Manuel d'instructions et de directives en ligne. Ces procédures et directives normalisées sont rédigées en collaboration avec les gestionnaires des logements, examinées par les directeurs généraux et rendues accessibles dans le Coin des employés sur le site Web de l'ALFC. Cette dernière prévoit l'achèvement du manuel en 2005 et des mises à jour sur une base régulière.

**PASSATION DE
MARCHÉS**

Au début de l'exercice 2003-2004, nous avons mené un projet pilote de passation de marchés à Esquimalt, Gagetown et Montréal. Les trois objectifs principaux de ce projet portent sur la diminution des travaux administratifs en ce qui concerne les contrats, la réalisation d'économies d'échelle à l'égard des ressources financières et administratives et l'accroissement de la satisfaction de la clientèle moyennant une interface rationalisée entre les entrepreneurs et les occupants. L'Agence évalue à présent le succès de ce projet pilote et se penche sur des leçons qu'elle en a tirées.

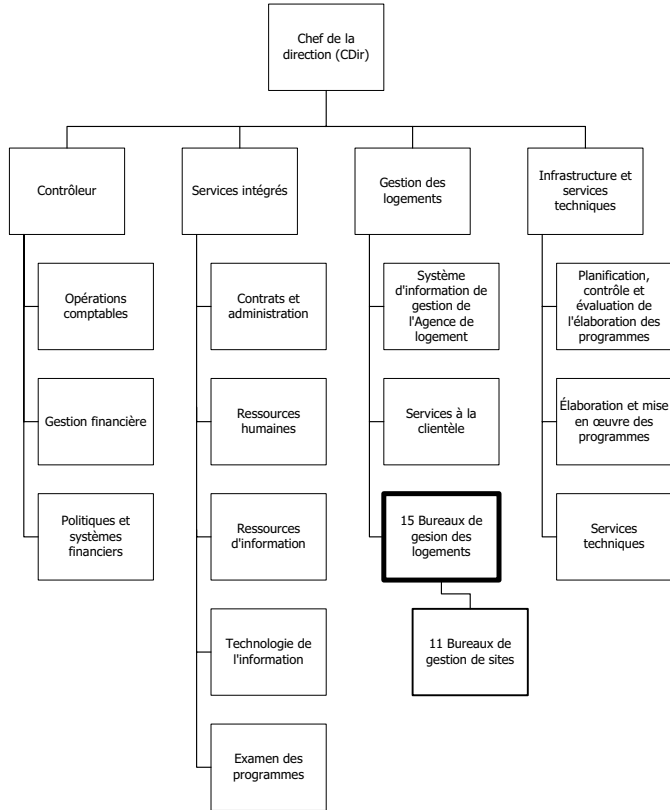
EFFECTIF

En date du 31 mars 2004, l'ALFC comptait quelques 94 employés au Siège social, y compris quatre affectations militaires, et 201 employés dans ses bureaux locaux répartis à l'échelle du Canada.



FIGURE 1

Organigramme de l'ALFC



EXAMEN DU PROGRAMME ET REDDITION DE COMPTES

Le modèle logique

En prévision de la présentation au Conseil du Trésor, l'Agence a élaboré un cadre provisoire de mesure du rendement. L'ALFC travaille actuellement de concert avec le Chef du service d'examen du MDN en vue de mettre sur pied un cadre de responsabilisation axé sur les résultats pour le compte de l'Agence qui sera fondé sur le modèle logique établi en 2002-2003. Les mesures de rendement serviront à publier les résultats de la période de référence 12004-2005 en 2005-2006.

Examen des activités et des procédés techniques

Un examen récent des activités et des systèmes et techniques a permis à l'Agence de relier les applications à une plateforme standard d'Oracle, ce qui optimise la continuité des activités et du partage de l'information. Cet examen a également défriché le terrain pour l'Agence quant à la gestion de son propre environnement de réseau, la satisfaction des besoins et exigences du Ministère, ce qui permettra par la suite le lancement des initiatives du Gouvernement en direct, telles que des transactions électroniques et une communication plus ouverte avec les intervenants du secteur privé en vue de fournir des services améliorés à nos occupants.

GESTION DES BIENS IMMOBILIERS

Le portefeuille actuel des logements résidentiels des FC doit être traité avec beaucoup de soin afin de garantir le bien-être des familles militaires vivant dans des LF. Aux yeux des membres du personnel dédié de l'Agence, la santé et la sécurité des occupants sont d'une importance primordiale. La section suivante fait le point sur les activités liées à la gestion de l'actif immobilier à l'ALFC au cours de l'année passée.

DESCRIPTION DU PORTEFEUILLE

La construction des LF a eu lieu durant les années 1950 et 1960 conformément aux normes conventionnelles jugées efficaces à l'époque et reposant sur les plans de CDC conçus pour Wartime Housing Ltd. Les loyers étaient évalués par type d'unité et ils étaient identiques partout au Canada. En effet, ils étaient modiques même selon les normes des années 1950 et 1960, et les bases assumaient les coûts de chauffage et des services publics. Comme les membres des FC préféraient les LF, les listes d'attente étaient longues partout.

En raison des réductions budgétaires, on a procédé à la fermeture d'un grand nombre de bases et de stations durant les années 1980. Les FC ont commencé à faire des compressions de personnel tout en baissant leurs investissements dans le logement. Cette tendance s'est poursuivie jusqu'aux années 1990. Lorsque l'ALFC a vu le jour à la fin des années 1990, le portefeuille de logement était caduc et en mauvais état. Depuis 1998, le MDN a investi 400 millions de dollars dans le maintien du portefeuille, les mises à niveau en matière de santé et de sécurité et l'amélioration des infrastructures municipales. À présent, l'état du parc de logements est satisfaisant quant à la santé et la sécurité des occupants. Cependant, il reste encore beaucoup de travail à faire pour amener le portefeuille de l'Agence à des normes contemporaines.

RÉSIDENCES DÉSIGNÉES

Les habitations destinées aux FC et contrôlées par l'État sont divisées dans deux catégories : les résidences désignées et les résidences non désignées. La majorité des LF de l'ALFC sont des résidences non désignées. Ils sont entretenus uniquement dans le but de répondre aux besoins en matière de logements résidentiels du personnel des FC en général.

L'ALFC assure aussi la gestion des résidences désignées. Il s'agit d'une catégorie qui englobe tant les résidences affectées (unités spécialement allouées pour soutenir une fonction dans la base) que les résidences de patrimoine (unités reconnues comme étant des édifices fédéraux à valeur patrimoniale en conformité avec la politique du Conseil du Trésor). Certaines de ces résidences sont à la fois classées comme affectées et comme patrimoniales. À partir du 31 mars 2004, le portefeuille de logements de l'ALFC comprenait environ une cinquantaine de résidences désignées.

Le Ministère en est à élaborer de nouvelles DOAD concernant les résidences désignées pour assurer l'efficacité de leur gestion. Dans l'intervalle, le SMA(RH-Mil) a ébauché une instruction

d'orientation provisoire au sujet des résidences désignées au Canada, laquelle devrait entrer en vigueur le 1^{er} avril 2004. L'objet de ce document est de veiller à la mise en œuvre du cadre stratégique relatif aux résidences désignées, approuvé par le Conseil des Forces armées. Il permettra à l'Agence de gérer les résidences désignées d'une manière plus efficace, en conformité avec les réglementations des autres autorités du MDN.

**PROGRAMME DE
MAINTIEN DU
CYCLE DE VIE,
RÉPARATIONS ET
ENTRETIEN
RÉGULIER**

Jusqu'à présent, l'ALFC était seulement autorisée à faire l'entretien des unités; elle n'avait pas l'autorité à faire rénover et agrandir les unités existantes ni à faire construire de nouvelles unités. Grâce à l'approbation par le Conseil du Trésor du statut d'organisme de service spécial le 31 mars 2004, l'Agence possède la capacité d'orienter sa mission, qui ne concernait que l'entretien des biens immobiliers existants, vers la pleine recapitalisation du portefeuille conformément aux normes contemporaines. À la longue, cette capacité contribuera à réduire les dépenses de réparation et d'entretien régulier et sur le Programme de maintien du cycle de vie.

Au cours de l'exercice 2003-2004, l'ALFC a déboursé 24,8 millions de dollars dans le cadre du Programme de maintien du cycle de vie, l'essentiel de cette somme ayant été dépensé pour le remplacement de portes, toitures et fenêtres, ainsi que la modernisation des systèmes de chauffage, d'alimentation électrique, de plomberie et autres ainsi que l'amélioration des éléments intérieurs. L'Agence a également investi 23,2 millions de dollars dans les réparations et les travaux d'entretien régulier. Tous les projets de réparations et d'entretien prévus dans ces budgets ont été approuvés en conformité avec un objectif prioritaire de l'ALFC, qui est la protection de la santé et la sécurité des occupants.



**PLANIFICATION
DES BIENS
IMMOBILIERS**

L'Agence se dit prête à relever le défi de transformer un parc de logements construit au XX^e siècle en un portefeuille d'habitations de choix digne du XXI^e siècle. Voici un compte rendu des réalisations de l'Agence au cours de l'année passée en ce qui a trait à la planification à long terme.

**SURVEILLANCE
DU MARCHÉ
RÉSIDENTIEL DU
SECTEUR PRIVÉ**

L'Agence se doit de continuellement surveiller le marché résidentiel du secteur privé – et les facteurs en jeu – dans chacune des communautés où les familles militaires profitent de logements d'État. Conformément aux directives du Conseil du Trésor régissant l'ensemble des logements contrôlés par l'État, les membres des FC sont censés se fier essentiellement au marché privé pour satisfaire à leurs besoins en matière d'habitation. Par conséquent, les tendances des marchés locaux et nationaux exercent une influence directe sur les besoins en logements militaires.

**DÉTERMINATION
DES BESOINS EN
LOGEMENTS
MILITAIRES :
ÉTUDES SUR LES
EXIGENCES EN
MATIÈRE DE
LOGEMENT**

En plus de surveiller le marché résidentiel du secteur privé, l'ALFC s'appuie sur les Études sur les exigences en matière de logement, détaillées par taille d'unité, pour en déterminer les objectifs de chacun des sites. Ces études servent également à communiquer aux intervenants appropriés la vision à long terme de l'ALFC pour chaque base ou escadre. Elles comprennent une analyse détaillée des conditions des marchés locaux.

Afin de nous assurer de l'adéquation du portefeuille, nous avons mis à jour les Études sur les exigences en matière de logement pour les 10 premiers sites en ordre de priorité, selon les instructions du Groupe de travail sur le logement. Les mises à jour sont tirées des études d'origine menées en 1999-2000 et d'une variété d'autres sources, y compris les dossiers de l'Agence, les publications de la SCHL et de l'Association canadienne de l'immeuble, ainsi que la base de données du personnel ministériel.

Depuis 1999, divers rapports assurent le suivi des changements susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de l'occupation des unités de l'ALFC, en portant une attention particulière sur les changements de la taille et de la composition de l'effectif des FC, et sur l'évolution, les tendances et les conditions des marchés locaux. Ces rapports déterminent les facteurs influant sur le profil de l'occupation en plus d'évaluer la probabilité de l'incidence continue. Ils offrent aussi des prévisions quant aux exigences pour les années à venir en se fondant sur ces évaluations.

**PLANIFICATION DE
PROGRAMME ET
INITIATIVES
STRATÉGIQUES :
PROGRAMME DE
RECAPITALISATION**

Grâce à l'approbation de sa présentation au Conseil du Trésor, l'ALFC a pu se positionner pour investir stratégiquement dans des projets de construction et de rénovation, simultanément avec ses activités d'aliénation. Les objectifs à long terme quant à ces activités visent la réduction du portefeuille de sorte que le taux d'inoccupation ne nuise pas aux activités de recapitalisation et que les revenus tirés des locations soient suffisants pour financer les différentes opérations. En d'autres termes, nous visons un portefeuille « sur mesure ».

Ces initiatives de stratégie et de planification constituent le programme de recapitalisation de l'Agence. Cette année, l'Agence a élaboré une charte de programme qui porte sur les fonctions et les responsabilités de tous les intervenants, notamment l'ALFC et le Directeur – Projets de construction et politique du génie du MDN.

L'ALFC a accéléré la planification spécifique aux sites pour les 10 premiers sites en ordre de priorité et elle a achevé tous les rapports et documents d'appoint nécessaires à l'approbation préliminaire des projets. Dans le cadre de la phase I du Programme de recapitalisation, l'ALFC a également mené une évaluation préliminaire des conditions des 10 premiers sites afin de lancer le Programme de recapitalisation à Borden, Cold Lake, Comox, Gagetown, Kingston, North Bay, Ottawa, Petawawa, Shilo et Wainwright. À plus long terme, ce programme améliorera le logement des membres des FC dans tous les sites.

En vue de soutenir la phase I du Programme de recapitalisation, l'ALFC a amorcé l'élaboration d'options de conception. En explorant les options de rénovation et de mise en œuvre précédentes, l'Agence est bien positionnée pour pousser plus loin la mise au point de son Programme de recapitalisation.

**CONSTRUIRE UN
AVENIR SAIN**

Environnement

En 2003-2004, l'ALFC a produit un rapport annuel des objectifs à l'égard de la stratégie du développement durable. Ce rapport a été transmis au Directeur général – Environnement du MDN, dans le premier trimestre de 2004-2005. L'ALFC avait de loin dépassé ses objectifs en matière d'émission de gaz à effet de serre prévus par la SDD 2000, ce qui représente les réalisations durant la période de trois ans entre les exercices financiers de 2001-2002 et de 2003-2004. L'Agence continuera à perfectionner son approche des plans de gestion de la lutte antiparasitaire, des matières dangereuses et des systèmes de gestion environnementale.

Initiative fédérale Prêcher par l'exemple

L'IFPPE est le plan que le gouvernement canadien a mis en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans ses propres opérations. Les 11 ministères et agences qui sont responsables de 95 p. 100 des émissions fédérales ont convenu de réduire ces émissions au sein de leurs opérations par 31 p. 100 avant la fin de l'an 2010. En guise de sa contribution à cette initiative, l'ALFC a entrepris l'exécution des tests EnerGuide pour les maisons. Ces tests ont débuté en mars 2003 et devraient être achevés à l'été 2004, date à laquelle les conseillers de l'EnerGuide devraient avoir terminé l'évaluation de la consommation d'énergie dans 217 maisons. L'ALFC recevra 656 000 \$ dans le cadre de l'IFPPE pour moderniser 195 maisons conformément aux directives de l'EnerGuide pour les maisons. À l'avenir, tous les travaux de rénovation effectués dans les maisons gérées par l'ALFC comprendront la réhabilitation thermique pour améliorer l'efficacité énergétique.

GESTION DES FINANCES

En tant qu'organisme de service spécial, l'ALFC assure sa propre gestion des finances, qui se fonde sur la responsabilisation fiscale, l'efficacité et la conformité aux politiques. Les tâches courantes relativement à la gestion des finances à l'ALFC portent sur l'établissement des prix de loyer, ainsi que la collecte et la gestion des revenus récupérables. Le financement principal de l'Agence est tiré des recettes de location.

AUTORISATIONS

Autorisation en matière de planification

En attendant l'approbation de la présentation de l'ALFC au Conseil du Trésor, le Sous-ministre et le Chef d'état-major de la Défense ont, en juillet 2003, octroyé une autorisation en matière de planification se chiffrant à 15 millions de dollars. Affectée à la recapitalisation du portefeuille de logements, cette somme s'étale sur les cinq prochaines années. Comme nous l'avons expliqué dans la section « Planification des biens immobiliers » du présent rapport, 10 sites ont été sélectionnés dans le cadre de la première phase du programme de recapitalisation. Nous prévoyons leur mise en valeur en 2004-2005 en faisant, pour la plupart, rénover et agrandir des unités existantes.

Pouvoirs financiers

Bien que la confirmation récente du statut d'organisme de service spécial lui confère une certaine indépendance opérationnelle, l'Agence doit toujours répondre au Ministère en ce qui a trait à ses délégations des pouvoirs financiers. Cette année, l'ALFC a normalisé son approche d'octroi et de délégation des pouvoirs de signer des documents financiers et elle a participé à l'examen global du Ministère de la matrice des pouvoirs. Les matrices définitives du Ministère et de l'ALFC sont en instance d'approbation par le ministre de la Défense nationale.

REVENUS

Recettes de loyer

La base réglementaire servant à l'établissement des loyers des LF stipule que les occupants des logements de l'État doivent être traités de la même façon que les occupants des habitations dans le secteur privé. Les prix du loyer des logements de l'État doivent être équitables et identiques à ceux des logements de même taille dans des conditions similaires des secteurs environnants. Cette chance égale garantit que les loyers versés par les 20 p. 100 du personnel des FC vivant dans un LF sont comparables aux loyers versés par les 80 p. 100 qui ont choisi une habitation dans le secteur privé.

Le MDN s'attaque aux problèmes d'abordabilité en offrant une rémunération et des avantages sociaux justes et équitables. Cette approche est complétée par une indemnité de vie chère pour récompenser les membres affectés à des endroits à coût de la vie plus cher, qu'ils choisissent de vivre dans un LF ou dans une habitation du secteur privé. L'indemnité de vie chère n'est pas une indemnité de loyer. Elle a été conçue pour compenser le coût de vie chère en général. De plus, il convient de noter que l'ALFC respecte la législation concernant le contrôle des loyers en vigueur au Manitoba et en Ontario, et, selon la politique du

gouvernement, les occupants des logements contrôlés par l'État ne seront en aucun cas tenus de déboursier plus de 25 p. 100 du revenu brut du ménage.

Depuis 1997, les évaluateurs de l'ALFC déterminent annuellement la juste valeur marchande des LF. Cette valeur se fonde sur l'évaluation d'un nombre de facteurs, tels que le type, la taille, l'âge, l'emplacement et l'état général des unités. Par conséquent, les prix de loyer des LF varieront en fonction de ces facteurs et refléteront les prix demandés pour les habitations comparables sur le marché local.

Autres sources de financement

Si la source principale de l'Agence continue d'être les loyers perçus pour les logements familiaux, celle-ci bénéficie effectivement d'un financement supplémentaire du gouvernement pour l'entretien des résidences patrimoniales, le financement partiel des projets environnementaux et de rénovations majeures, ainsi que pour la couverture de certains avantages sociaux des employés.

En 2003-2004, L'ALFC a reçu 5 millions de dollars du MDN pour le financement de l'aliénation des unités excédentaires. L'Agence a aussi pu utiliser 6,75 millions de dollars du financement ministériel excédentaire en fin d'exercice pour créer une réserve de créditeurs à la fin de l'exercice et couvrir une partie du projet de remboursement des bardeaux, qui a été soumis à la fin de 2003 et est en cours d'examen juridique.



CONCLUSION

Cet exercice se termine par un événement significatif dans l'histoire de l'ALFC. Le 31 mars 2004, le Conseil du Trésor du Canada a ratifié le statut d'organisme de service spécial de l'Agence au sein du MDN. Cette ratification confirme que notre Agence a su satisfaire à toutes les exigences imposées par le Conseil du Trésor, ainsi qu'à la totalité des recommandations en suspens du CPDNAC, à une exception près. Dans l'année à venir, nous continuerons à jouer avec fierté notre rôle de soutien à la vie des militaires canadiens et à nous considérer entièrement responsables devant nos précieux clients. C'est avec un grand bonheur que nous voyons nos efforts récompensés d'une manière nous permettant d'améliorer ce que nous faisons le mieux : nous assurer, où que nous œuvrions, que les familles militaires se sentent chez elles.



ANNEXE A	RELEVÉ DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE SE		
	TERMINANT LE 31 MARS		
ÉTAT FINANCIER		2004	2003
		(en milliers de dollars)	
	Revenu		
	Loyers	78 250	76 176
	Financement MDN ³	5 109	3 591
		3 242	3 449
	Recouvrement des coûts d'entraînement des forces militaires étrangères	2 682	2 302
	Autres revenus	118	202
	Total – Revenus	89 400	85 720
	Dépenses de fonctionnement		
	Rémunération et avantages sociaux	10 834	10 042
	Réparations et entretien	47 313	45 024
	Dépenses liées aux services publics	6 972	7 822
	Services de type municipal	4 180	2 711
	Locations de logements	2 841	3 335
	Services professionnels	1 146	1 949
	Autres dépenses de fonctionnement	2 385	1 839
	Total – Dépenses de fonctionnement	75 672	72 722
	Dépenses de gestion intégrée		
	Rémunération et avantages sociaux	3 456	3 821
	Services professionnels	1 856	1 388
	Services communs fournis par le MDN	27	50
	Dépenses administratives	918	1 398
	Total – Dépenses de gestion intégrée	6 257	6 657
	Total – Dépenses	81 930	79 379
	Excédent de fonctionnement avant dépenses en capital, recouvrement des coûts liés aux forces militaires étrangères et à l'aliénation	7 470	6 341
	Dépenses en capital	2 723	2 209
	Produits de la vente de biens	3 118	2 895
	Total – dépenses en capital, recouvrement des coûts liés aux forces militaires étrangères et à l'aliénation	5 841	5 104
	Fonds du crédit parlementaire non utilisé	1 630	1 237

**NOTES
AFFÉRENTES
À L'ÉTAT
FINANCIER**

1. Autorisations et buts

L'ALFC a été établie en tant qu'organisme provisoire de service spécial sous la direction du MDN en 1995. Le Ministère reçoit l'autorisation de dépenser les recettes de la part du Parlement avec l'approbation de l'évaluateur principal du Ministère. Le MDN assure le financement des activités opérationnelles de l'ALFC moyennant les recettes nettes en vertu d'un crédit, générées par les loyers perçus à même le portefeuille de logements et versés au fonds du crédit de la Défense. L'Agence est également financée en partie par les fonds du crédit ministériel.

2. Conventions comptables importantes

Le présent état financier a été préparé conformément aux conventions comptables suivantes :

- a) Constatation des recettes et des dépenses – les recettes et les dépenses sont consignées selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.
- b) Dépenses en capital – les dépenses en immobilisations (capital) sont à la charge des fonds autorisés (fonds du crédit) dans l'exercice de l'acquisition ou de la construction selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. Lorsque les dépenses en capital dépassent la limite de 30 000 dollars pour l'acquisition d'un nouveau bien, prolongent la vie utile d'un bien existant d'au moins une année ou améliorent les fonctions d'un bien existant, le coût est amorti sur la durée de la vie utile du bien si la vie utile dépasse au moins une année.
- c) Résultats d'exploitation – les résultats d'exploitation de l'ALFC tiennent compte les coûts d'exploitation du portefeuille de logements au sein du MDN, y compris sa part des coûts ministériels intégrés.

3. Financements du MDN

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Funding for recapitalization	5 000	38 760
Financement de la recapitalisation	5 000	38 760
Financement des conventions collectives	121	1 190
Autres financements du MDN	(12)	3 257
Total – financements du MDN	5 109	3 591

4. Dépenses en capital

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Améliorations aux propriétés	2 190	1 206
Améliorations aux bureaux	154	0
Matériel informatique et autres	379	377
Total – dépenses en capital	2 723	2 209

5. Engagements en matière de location

L'Agence est responsable des baux ministériels collectifs portant sur les logements familiaux et elle a contracté des baux commerciaux relatifs aux locaux de bureau. Les paiements de location minimums sur les neuf prochains exercices sont les suivants :

(en milliers de dollars)

2004-05	1 110
2005-06	734
2006-07	734
2007-08	368
2008-09	514

Total – engagements en matière de location	3 460
---	--------------

6. Passifs éventuels

Un procès a été intenté contre Sa Majesté la Reine (du chef de la Défense nationale) pour des dommages-intérêts liés aux baux de logements à Halifax. Les baux en question datent de 1963. L'ALFC en assure la gestion depuis avril 1996. Le MDN a communiqué des informations nécessaires au bureau de la vérificatrice générale dans le cadre de la vérification en fin d'exercice.

Selon les récentes décisions quant aux politiques, le Ministère peut être responsable de certains remboursements de loyers versés entre 1997 et 2003. En 2003-2004, le Ministère a, de ce fait, affecté des fonds destinés à ces remboursements.

7. Opérations entre apparentés

L'ALFC a reçu des services du MDN qu'elle a remboursés à ce dernier.

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Services de type municipal	3 050	2 712
Frais pour les services publics acquittés pour le compte des bases et des escadres	2 831	3 835
Hébergement obtenu du MDN	326	3
Autres services obtenus du MDN	59	225
Total – opérations entre apparentés	6 266	6 775

Table 1. Travaux d'entretien et de réparation majeurs aux unités de logement des FC

	2000	2001	2002	2003	2004
	(nombre des unités de logement)				
Enveloppe de bâtiment					
Portes	3 132	3 480	1 891	78	339
Fondation	367	554	571	70	117
Isolation	1 300	2 720	1 053	256	89
Maçonnerie	411	260	20	0	23
Toiture	3 155	1 699	1 273	247	662
Bardage	1 153	1 306	1 015	69	160
Fenêtres	3 359	4 480	1 886	53	428
Systèmes mécaniques					
Alimentation Électrique	3 267	3 783	10 370	7 995	9 695
Chauffage	1 964	2,060	2,150	559	1 015
Plomberie	2 162	3 175	1 517	153	676
Ventilation	663	629	1 644	351	738
Bâtiment – intérieur en général					
Salle de bains	364	522	1,039	36	206
Revêtements de plancher	912	424	499	101	157
Cuisine	582	533	695	85	226
Bâtiment – extérieur en général					
Trottoirs, marches et voies d'accès	1 586	2 975	3 123	145	811
Structures accessoires					
Garages	531	511	252	85	124
Remises	274	691	112	10	145

FIGURE A1 Dépenses en réparations et entretien, 2004

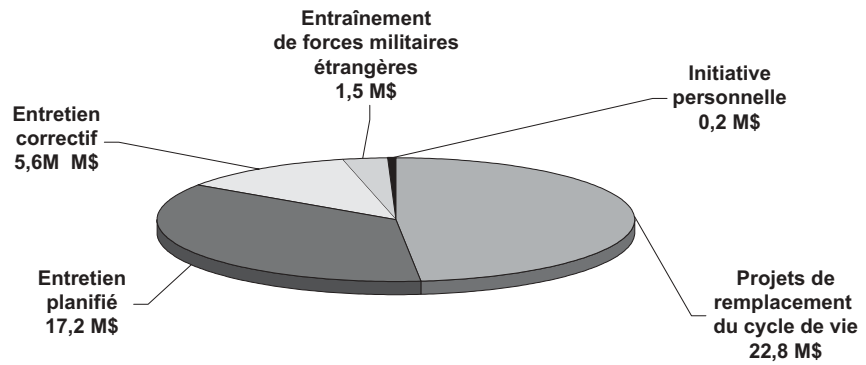
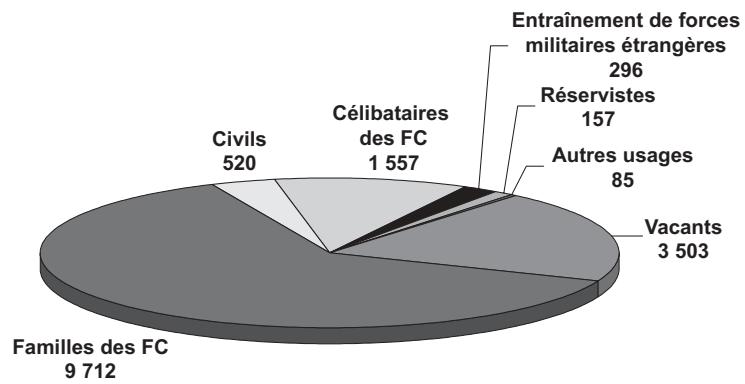


FIGURE A2 Profil d'occupation en date du 31 mars 2004



**ANNEXE B –
CADRE
RÉGLEMENTAIRE**

Le cadre réglementaire qui sert de guide aux programmes de l'ALFC est composé des éléments suivants :

LOIS CONNEXES

Loi sur les biens de surplus de la Couronne
Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux
Règlement concernant les immeubles fédéraux

POLITIQUES DU CONSEIL DU TRÉSOR

Aliénation des biens immobiliers excédentaires
Approbation de projets
Diversification des modes de prestation des services
Investissement dans les biens immobiliers
Politique en matière de biens immobiliers – Administration
Plans d'investissement à long terme du Conseil du Trésor
Recettes tirées des biens immobiliers
Transferts transparents et équitables de biens immobiliers

**PUBLICATIONS ET DIRECTIVES DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL
DU TRÉSOR**

Administration des intérêts du gouvernement dans les initiatives du secteur privé
Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes – Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada
Devenir un organisme de service spécial
Directive sur les charges des logements
Directive sur les postes isolés et les logements de l'État
Guide de surveillance de la gestion des biens immobiliers

**RÈGLEMENTS, ORDONNANCES, DIRECTIVES ET PUBLICATIONS
DU MDN**

Le logement à l'appui des Forces canadiennes – Une vision pour 2020
Directives sur la rémunération et les avantages sociaux – Chapitre 209 – Frais de transport et de voyage
DOAD 4001-0 Gestion des biens immeubles
DOAD 4001-1 Gestion du cycle de vie de l'actif immobilier
Guide intérimaire du MDN – Normes fonctionnelles applicables aux logements
Instruction d'orientation intérimaire – Résidences désignées au Canada
O AFC 28-1 – Attribution des logements de célibataires et fourniture du vivre et du logement lors du service temporaire
O AFC 28-3 – Logements familiaux, stationnement résidentiel couvert et parc de maisons mobiles – attribution, occupation et éviction
O AFC 28-4 – Besoins en logements familiaux et en logements de célibataires – Politiques et procédures
O AFC 208-1 – Frais de logements familiaux, de logements de célibataires, de stationnements résidentiels couverts, de vivres et des services fournis aux roulottes
O AFC 209-8 – Évacuation temporaire des logements familiaux
ORFC, volume 1, chapitre 28 – Allocation et occupation des quartiers
ORFC, volume 1, chapitre 29 – Ouvrages et bâtiments
ORFC Annexe 4.1 – Frais pour les logements familiaux
Politique du ministère de la Défense nationale en matière de logement

**ANNEXE C -
ANNUAIRE
TÉLÉPHONIQUE
DU SIÈGE
SOCIAL DE
L'ALFC ET DES
BUREAUX DE
GESTION DES
LOGEMENTS**

SIÈGE SOCIAL

Adresse postale

Agence de logement des
Forces canadiennes
Quartier général de la
Défense nationale
Édifice Mgén Georges R. Pearkes
101, promenade du Colonel-By
Ottawa ON K1A 0K2

Adresse de livraison

Agence de logement des Forces
canadiennes
2171, rue Thurston
Ottawa ON K1G 6E2
1-888-459-CFHA
Télec. : (613) 998-8060

BAGOTVILLE

Michel Parent, gestionnaire de site
Agence de logement des
Forces canadiennes
3 Escadre Bagotville, bâtiment 117
1825, rue Jean-Paul-Desloges
Alouette QC G0V 1A0
(418) 677-4000, poste. 8116
Télec. : (418) 677-8876

BORDEN

Heather Rousselle, gestionnaire
les logements
Agence de logement des
Forces canadiennes
BFC Borden
51, boul. Somme
Borden ON L0M 1C0
(705) 424-1200, poste 7900
Télec. : (705) 677-7909

COLD LAKE

Brian Hamilton, gestionnaire
des logements
Agence de logement des
Forces canadiennes
Bâtiment 719, Kingsway
C.P. 4540, succ. Forces
Cold Lake AB T9M 2C2
(780) 594-1149
Télec. : (780) 594-5342

COMOX

Frank Phillips, gestionnaire de site
Agence de logement des
Forces canadiennes
C.P. 55, Bâtiment 137
Lazo CB V0R 2K0
(250) 339-1946
Télec. : (250) 339-1818

EDMONTON

Jerry Lavin, gestionnaire
des logements
Agence de logement des
Forces canadiennes
158, av. Arras
C.P. 10500, succ. Forces
Edmonton AB T5J 4J5
(780) 973-4011, poste 4672
Télec. : (780) 973-4076

ESQUIMALT

Don Tattrie, gestionnaire
des logements
Agence de logement des
Forces canadiennes
BFC Esquimalt
Bâtiment 98, Naden
C.P. 17000, succ. Forces
Victoria CB V9A 7N2
(250) 363-4330
Télec. : (250) 363-4166

GAGETOWN

Betty Ryan, gestionnaire
de logements
Agence de logement des
Forces canadiennes
Centre des services professionnels,
bureau 204
66, chemin Broad
Oromocto NB E3V 1C2
(506) 446-3926
Télec. : (506) 446-3928

GANDER

Janet Earp, gestionnaire de site
Agence de logement des
Forces canadiennes
127, av. Sullivan
Gander NL A1V 1S3
(709) 256-1728
Télec. : (709) 256-1708

AGENCE DE LOGEMENT DES FORCES CANADIENNES

GOOSE BAY

Gerald Ryan, gestionnaire de logements
Agence de logement des Forces canadiennes
601, croissant Baden
Happy Valley–Goose Bay NL
A0P 1S0
(709) 896-6956
Télec. : (709) 896-6966

GREENWOOD

Gale Tower, gestionnaire de logements
Agence de logement des Forces canadiennes
École AVM Morphee, bâtiment 83
C.P. 1315
Greenwood NS B0P 1N0
(902) 765-7970
Télec. : (902) 765-3039

HALIFAX

Elizabeth Bethune, gestionnaire de logements
Agence de logement des Forces canadiennes
4, promenade Iroquois
Dartmouth NS B3A 4M4
(902) 427-4752
Télec. : (902) 427-4758

KINGSTON

Lorraine Byrne, gestionnaire de logements
Agence de logement des Forces canadiennes
Adresse postale
C.P. 17000, succ. Forces
Kingston ON K7K 7B4
Adresse de livraison
32, allée Lundy
Kingston ON K7K 7B4
(613) 541-5010, poste 5593
Télec. : (613) 541-4463

MONCTON

Fernand Belliveau, gestionnaire de site
Agence de logement des Forces canadiennes
101, croissant Hows
Moncton NB E1E 1S9
(506) 858-1396
Télec. : (506) 858-1305

MONTRÉAL

Ginette Sirois, gestionnaire de site
Agence de logement des Forces canadiennes
BFC Montréal
105, rue Salaberry
Saint-Hubert QC J3Y 3Y6
(450) 462-8777, poste 8663
Télec. : (450) 462-8665

MOOSE JAW

Iona Gadd, gestionnaire de site
Agence de logement des Forces canadiennes
Adresse postale
C.P. 5000, 15e Escadre Moose Jaw
Moose Jaw SK S6H 7Z8
Adresse de livraison
BFC Moose Jaw
Bâtiment 70, local 16
Bushell Park SK S0H 0N0
(306) 694-1270
Télec. : (306) 694-0150

NORTH BAY

Tom Wallace, gestionnaire de site intérimaire
Agence de logement des Forces canadiennes
Bâtiment 11, local 110
Hornell Heights ON P0H 1P0
(705) 494-2011, poste 2750
Télec. : (705) 494-2125

OTTAWA

Donna Warren-Maxwell, gestionnaire de logements
Agence de logement des Forces canadiennes
Secteur Rockcliffe, bâtiment 164, local 101
Ottawa ON K1A 0K4
(613) 998-3354
Télec. : (613) 993-3705

PETAWAWA

Marc Tardif, gestionnaire de logements
Agence de logement des Forces canadiennes
3420, promenade Dundonald
Petawawa ON K8H 1J4
(613) 687-7442
Télec. : (613) 687-8590

SHILO

Jodi Laba, gestionnaire
des logements
Agence de logement des
Forces canadiennes
BFC Shilo
76/78, av. Kingston
C.P. 5000, succ. Main
Shilo MB R0K 2A0
(204) 765-3000, poste 3054
Téléc. : (204) 765-3056

SUFFIELD

Brian Finley, gestionnaire de site
Agence de logement des
Forces canadiennes
21, chemin Edgewood
C.P. 99
Ralston AB T0J 2N0
(403) 544-5532
Téléc. : (403) 544-5537

TORONTO

Peter Holland, gestionnaire de site
Agence de logement des
Forces canadiennes
2, promenade John Drury
North York ON M3M 2Y9
(416) 633-5200, poste 3975
Téléc. : (416) 635-2780

TRENTON

Derek Fulford, gestionnaire
de logements
Agence de logement des
Forces canadiennes
241, chemin RCAF, bâtiment 221
8^e Escadre Trenton
C.P. 1000, succ. Forces
Astra ON K0K 3W0
(613) 965-3512
Téléc. : (613) 965-3142

VALCARTIER

Chantal Veillette-Desbiens,
gestionnaire de logements
Agence de logement des
Forces canadiennes
1A, rue Dubé
Courcellette QC G0A 1R1
(418) 844-6569
Téléc. : (418) 844-6863

VANCOUVER

Betty Lucas, gestionnaire de site
Agence de logement des
Forces canadiennes
4050, 4 Avenue Ouest
Vancouver (CB) V6R 1P6
(604) 225-2520, poste. 2509
Téléc. : 604 225-2534

WAINWRIGHT

Donna Artindale, gestionnaire
de site
Agence de logement des
Forces canadiennes
Bâtiment 400, CESOFT
Denwood (AB) T0B 1B0
(780) 842-6843
Téléc. : (780) 842-5849

WINNIPEG

Colleen Ridley, gestionnaire
de logements
Agence de logement des
Forces canadiennes
Adresse postale
C.P. 17000, succ. Forces
Winnipeg (MB) R3J 3Y5
Adresse de livraison
215-530, boul. Kenaston
Winnipeg (MB) R3N 1Z4
(204) 833-2676
Téléc. : (204) 489-3841
